

Compte rendu – Conseil municipal du samedi 4 juillet 2015

Présents : Patrick Chevrier, Olivier Collet, Katia Delecroix, Séverine Génin, Michel Laurent, Sandy Renaudin, Jean Marie Schlienger, Jean Vaubourg, Pierre Zen

Absents excusés : Karine Delhayé, André Loisant.

Olivier Collet est nommé secrétaire de séance.

L'approbation du compte rendu du conseil précédent est reportée.

Le maire demande à ce que soient ajoutés deux points :

- Modification des statuts de la communauté de communes de moyenne Moselle (CCMM).
- Proposition d'un blason.

1) Appartement du 18, Grande Rue :

L'insert présente des signes évidents de vétusté : plaque du fond fendue en deux, joints détériorés... Deux devis ont été demandés à des entreprises locales. Après études des devis, l'entreprise Noël de Charmes est retenue pour installer un poêle à pellets.

Oui : 9 Non : 0 Abstention : 0

Cette solution valorise l'appartement. La charge de chauffage électrique devrait être diminuée. Une décision modificative budgétaire sera nécessaire (4500 euros seront versés au compte 2132).

Pierre Zen demande si cette dégradation résulte d'une utilisation anormale de l'insert. Le conseil pense que la vétusté et la qualité du dispositif sont en cause.

2) Modification des statuts de la CCMM :

La CCMM souhaite intégrer dans ses compétences la gestion de la Route des Vignes à Charmes et d'un chemin sur la commune de Damas aux Bois étant donné leur caractère de voies à caractère communautaire. **ajouter la route de charmes**

Oui : 9 Non : 0 Abstention : 0

Pierre Zen demande si la route de Rapey ne pourrait pas faire l'objet d'une même démarche . Le maire répond qu'il faut étudier le cahier des charges.

3) Blason :

Une association a contacté la commune et a proposé gratuitement un blason de tradition héraldique à la commune. Le blason a été montré aux conseillers. Il rappelle le buis, à l'origine du nom de Bouxurulles, Saint Maur, patron de Bouxurulles, des symboles liés aux dames de Remiremont et le saule. A la question acceptons nous ces armoiries gratuitement les conseillers répondent :

Oui : 8 Non : 1 Abstention : 0

4) Projet sur la ZA 24 :

Le conseil municipal se rend sur la parcelle ZA 24. Cette parcelle a été fauchée par Frédéric Voirin qui l'exploitait précédemment alors que la commune l'avait informé qu'elle en reprenait la jouissance. Le maire lui a adressé un courrier pour s'en étonner et clarifier cette situation.

La partie « haute » de cette parcelle est destinée à être intégrée dans la carte communale. Le conseil constate la mauvaise santé du noyer situé sur cette parcelle.

Le maire expose trois projets concernant l'autre partie de la parcelle :

4.1) Verger conservatoire.

4.2) Aire de camping naturelle.

4.3) Aire dédiée à l'organisation d'événements ponctuels.

Ces propositions ne s'excluent pas mutuellement.

La proposition de l'aire de camping est longuement discutée. L'accès n'en serait que piéton afin d'éviter la présence de camping car et situé sur la bas de la parcelle afin d'éviter la circulation dans le village. Les commodités se résumeraient à un standard de base. Les recettes des nuitées pourraient permettre d'envisager de créer un demi-poste saisonnier.

Séverine Génin s'interroge sur les nuisances sonores. Le maire pense que le lieu est suffisamment isolé des habitations.

Michel Laurent s'interroge sur la typicité du public concerné. Le maire pense qu'au vu du caractère rudimentaire de confort proposé, seul un public proche de la nature, discret et éduqué serait rencontré.

Katia Delecroix pense que cet accueil pourrait aussi être d'un grand intérêt pour des camps ou colonies de vacances itinérants.

Questions diverses.

1) Jean Marie Schlienger informe le conseil qu'une fuite d'eau non localisée dans le village entraîne la perte d'un mètre cube par heure depuis quelques jours. Une stratégie de recherche de la fuite sera mise en place en isolant le village quartier par quartier les nuits.

2) Pierre Zen demande l'origine de marques sur la façade de l'appartement du 18, Grande Rue. Olivier Collet fait savoir qu'il en est l'auteur. Le maire a demandé un avis et un devis à une entreprise mais il semble qu'une retouche ne soit pas envisageable.

Fin du conseil à 11h30.

Bises, Olive